

Mon honorable ami admet que le département avait reçu une offre de l'union des débardeurs. S'il s'était mis en relations avec l'agent du ministère de la Milice et des Pêcheries, à Pictou, il aurait appris que cette société était affiliée à l'union des débardeurs de la ville de Saint-Jean, à celle des débardeurs de la ville d'Halifax et à l'union internationale des débardeurs. Il aurait su également que cette union—ainsi que je l'ai dit déjà—obtenait tout le travail nécessité par les grandes consignations de bois marchand, par l'expédition considérable que la compagnie des aciéries et des charbonnages de la Nouvelle-Ecosse faisait de ses produits au gouvernement russe, toute la besogne enfin du transport, par navires, des produits de diverses autres industries importantes.

Toutefois, on trouve, dans le comté de Pictou, un homme qui distribue les faveurs ministérielles suivant les données condamnées si énergiquement l'autre soir, par l'honorable ministre de l'Industrie et du Commerce. Cet homme a dit à l'honorable ministre: Ne vous occupez pas de cette union de débardeurs de qui cette besogne relève ordinairement; faites plutôt exécuter ce travail par ce tailleur, ce maçon, ce constructeur, parce que ce sont là des gens très utiles, en temps d'élection. Je suis heureux de pouvoir constater que l'honorable ministre a eu la candeur de dire que si des difficultés semblables se produisaient à nouveau, il verrait à y porter remède. Ces débardeurs qui sont attachés à l'idée des unions ouvrières et qui doivent subvenir aux besoins de leurs épouses et de leurs enfants, arpentent maintenant les rues de cette ville maritime; ils sont oisifs et nécessaires, parce que les ouvriers que ce trio unique dont j'ai parlé a raccolés de toutes les parties du pays sont venus enlever de la bouche de nos gens le pain dont ils ont besoin. On refuse aux membres de cette union, pour la simple raison qu'ils sont attachés au principe de la solidarité, l'avantage de travailler.

On a laissé entendre à nos débardeurs: Nous vous donnerons du travail, mais vous devrez tolérer qu'un intermédiaire prenne une commission de 5 cents par tonne, le produit de cette commission devant retourner à ces trois hommes. Ils ont répondu: Non; nous ne ferons pas cela; nous serons fidèles à notre union. L'honorable ministre qui aurait pu révoquer la convention, en tout temps, était libre de donner du travail aux membres de l'union ouvrière de

[M. Macdonald.]

la ville, qui consentaient à faire la besogne aux prix que le trio dont j'ai parlé reçoit, aujourd'hui. En présence des témoignages que nous avons devant nous et des faits qu'on a reconnus exacts, je crois qu'il est simplement juste et raisonnable que le ministre règle immédiatement cette question.

Deux mois encore vont se continuer les communications par navires entre l'île du Prince-Edouard et la terre ferme; ces échanges seront plus considérables qu'ils ne le sont maintenant, et ces ouvriers qui gagnent leur vie sur les quais se trouveront sans travail, à moins que le ministre n'intervienne. J'espère donc que ce débat engagera le ministre à prendre les moyens voulus pour faire disparaître cette injustice.

#### DISCUSSION D'UNE MOTION RELATIVE AU SERVICE DES DEPECHES DANS LE COMTE DE PICTOU.

M. MACDONALD demande:

Copie de tous documents, lettres, requêtes, télégrammes, soumissions, etc., touchant l'établissement d'une route postale rurale à partir d'Alma et passant par Sylvester et Loch-Broom, et se rapportant à la fermeture des bureaux de poste à Sylvester et à Loch-Broom.

—Je veux exposer brièvement à la Chambre ce dont se plaignent six familles environ de mon comté qui ont été privées de tous les avantages du service du courrier à la suite de l'établissement de la route postale rurale que j'indique dans ma motion et qui a entraîné la fermeture de ces deux bureaux de poste. Avant la réunion des Chambres, j'ai écrit au directeur général des Postes pour appeler son attention sur l'effet de ce changement, et le ministre m'a répondu qu'il verrait à faire rouvrir l'un de ces bureaux, celui de Sylvester. Cela n'a pas été fait et je n'ai pu réussir à faire régler la question suivant l'assurance que le directeur général des Postes m'avait donnée. On a établi un grand nombre de bureaux de poste rurale dans mon comté et je crois que, dans certains cas, on ne s'est pas préoccupé assez des besoins de la population sous ce rapport. Ce n'est ici qu'un cas entre une demi-douzaine où l'on a privé absolument la population des avantages de l'établissement du service du courrier rural. Aujourd'hui que nous économisons, le directeur général des Postes doit mettre en présence la question du coût et celle des avantages offerts à la population de nos campagnes par l'établissement du courrier rural. Lorsque ce dernier oblige six ou même trois ou quatre familles de se rendre à de longues distances pour avoir leur cour-